

Société

## Drôme : 6 militants d'ultradroite condamnés pour des violences à Romans-sur-Isère

Les six individus, liés à une mouvance identitaire, ont été interpellés après un défilé d'ultradroite à Romans-sur-Isère, à la suite de la mort de Thomas.

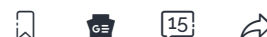
Par M.I. avec AFP

Publié le 27/11/2023 à 20h04, mis à jour le 27/11/2023 à 23h22



Des manifestants d'ultradroite se sont réunis, samedi soir, dans le quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère. Une vingtaine de personnes avait été interpellée. © Fabrice HEBRARD / MAXPPP / PHOTOPQR/LE DAUPHINE/MAXPPP

Temps de lecture :  
2 min



Six individus ont été condamnés à des peines de six à dix mois de prison ferme pour avoir participé samedi 25 novembre, dans la soirée, à une **manifestation d'ultradroite à Romans-sur-Isère**. Une action liée à la mort de Thomas, poignardé à la fin d'un bal dans un village voisin. Interpellées après les faits, ces six personnes ont été jugées en comparution immédiate au tribunal de Valence. Ce sont des hommes âgés de 18 à 25 ans, désormais interdits de séjourner dans la Drôme et de détenir une arme pendant cinq ans.

Les six individus ont tous été condamnés pour « participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences » ou de « dégradations ». Cinq ont également été condamnés pour « violence » sur policier.

LE JOURNAL DU SOIR

*Tous les soirs à 18h*

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

---

**À lire aussi :** [Mort de Thomas à Crépol : le procureur lance un appel au calme](#)

---

« Quand on vient avec des bâtons on ne vient pas pour défendre une cause mais pour attaquer », a asséné la procureure Vanina Lepaul-Ercole, qualifiant les accusés d'« irresponsables » et de « délinquants ». Elle avait requis de six à douze mois de prison ferme.

## Venus « pour en découdre » avec des jeunes du quartier de la Monnaie

Des dizaines de militants de la mouvance identitaire, cagoulés, venus de toute la **France**, se sont retrouvés samedi soir à Romans-sur-Isère « pour en découdre », selon les autorités, avec les jeunes du quartier de la Monnaie, dont seraient issues certaines des personnes impliquées dans la mort de Thomas. Vingt manifestants ont été interpellés par les forces de l'ordre. Dimanche, un nouveau rassemblement a débouché sur sept interpellations.

Sur le banc des accusés, un militaire, un développeur informatique et des étudiants racontent avoir été informés du rassemblement sur les réseaux sociaux, principalement TikTok. Tous ont minimisé leur participation. « C'était important d'apporter notre soutien », à Thomas et sa famille, s'est justifié l'un d'eux.

---

**À lire aussi :** [P Mort de Thomas à Crépol : en finir avec l'infâme accusation de récupération](#)

---

Les juges comme la procureure leur ont rappelé qu'un autre rassemblement « apolitique », à l'appel de la famille, a réuni plus de 6 000 personnes mercredi. « Ça s'appelle une marche blanche, pas une marche noire. On ne vient pas habillé de noir avec des bonnets, des têtes de mort et des bâtons », a tancé la procureure.

Me Peter Assaghle, conseil de trois prévenus, a dénoncé à l'issue du jugement « la volonté du tribunal de frapper fort mais sans nuance », précisant que ses clients n'avaient appartenir à la mouvance d'ultradroite. « Nous sommes face à des jeunes ignorants » qui « regrettent » de s'être laissés embarquer », selon lui. « Ce sont trois personnes qui n'ont pas forcément réfléchi aux tenants et aux aboutissants » de leurs actions, a plaidé de son côté Me Monique Simon, avocate des trois autres. Ils ont dix jours pour faire appel.

### À ne pas manquer

[Mort de Thomas à Crépol : comment le bal d'hiver a dégénéré](#)

[La France risque de devenir le pays de l'insécurité permanente](#)

## Un avis, un commentaire ?

Partagez votre opinion avec les autres membres du Point.

S'abonner

Ce service est réservé aux abonnés. [S'identifier](#)

### Commentaires (15)

**Psaume 91** 27-11-2023 • 23h39

Comme quoi, on peut avoir une justice rapide et sévère quand on veut. Par contre quand on ne veut pas... Cela donne quelques mois de travaux d'intérêt général pour avoir traîné un policier avec sa voiture (donc tentative de meurtre), du sursis pour les émeutiers qui ont tout cassé, ou encore un policier qui bat le record de détention provisoire pour avoir tiré sur un délinquant qui refusait de se soumettre à la loi.

[Lire moins](#)

**Le Poing!** 27-11-2023 • 23h36

Six à dix mois de prison ferme ?

Cà laisse songeur quand on pense qu'un adolescent de 16 ans vient d'être condamné à Nantes à 35 heures de travaux d'intérêt général après avoir traîné un policier sur plusieurs mètres à la suite d'un refus d'obtempérer, occasionnant 30 jours d'ITT...

[Lire moins](#)

**francis58** 27-11-2023 • 23h19

Une fois encore, la justice française s'illustre par ses décisions politiques : une grande indulgence pour les voyous, les dealers et les agresseurs de policiers ou de citoyens dits normaux, et dans le même temps, une sévérité ultra. Rapide vis avis de quelques excités idéologiques qui n'ont pas réellement menacé la société ! Ils'agit d'agiter un épouvantail pour faire oublier la tragédie qui a amené la mort de Thomas et de discréditer ce que le pouvoir en place appelle l'extrême droite.

[Lire moins](#)

**OP44** 27-11-2023 • 22h49

Anastasia se surpasse. Il faut faire quelque chose.

**Pache 38** 27-11-2023 • 21h46

À Romans-sur-Isère, de jeunes néo-nazis assumés défilent dans une petite ville avec barres de fer et bâtons en hurlant des slogans racistes, et agressent des policiers : dans ces conditions, l'ultra-droite ne mérite aucune indulgence.

Des condamnations ont d'ailleurs été prononcées à l'endroit de certains de ces activistes, suite au flagrant délit, ce n'est que justice.

Quant à l'ultra-gauche islamogauchiste et révolutionnaire, elle affirme "détester la police" ; car "la police tue" proclame-t-elle à chaque occasion : aucune complaisance non plus à son égard.

La justice ne s'est pas encore prononcée sur les agissements des agresseurs de Thomas et de ses amis au bal de Crépol : on ne peut que souhaiter que l'acte odieux de l'assassin de Thomas soit sanctionné comme il se doit, sans faiblesse et sans indulgence.

Les extrêmes, de gauche comme de droite, qui ne rêvent que de violence, n'ont pas leur place dans une démocratie.

[Lire moins](#)

---

**Toof** 27-11-2023 • 21h43

Entendu.

D'abord le 9 juin 2024. Ensuite mai 2027...

---

**jeromesavonadiritorno** 27-11-2023 • 21h27

Les juges veulent MLP... Ont ils fait le raisonnement économique que ça mettra plus vite le FMI aux manettes du redressement nécessaire ?

Franchement j'en doute.

[Lire moins](#)

---

**sycrins** 27-11-2023 • 21h07

Dans ce cas, cela a été très très très rapide et sans mansuétude...

Comme quoi, "quand on veut, on peut"...

---

**darycool** 27-11-2023 • 21h02

Dans les urnes et dans la rue. Et les politiques et la Justice pleureront..... Trop tard là lâcheté mène au désastre...

---

**AllonsBon** 27-11-2023 • 20h51

Prison ferme, c'est pour tout le monde ou personne. Si venir avec des bâtons, c'est mal, venir avec des couteaux c'est mal aussi. Donc : pour tout le monde pareil. On calme le jeu des deux côtés. Après, il est toujours possible de finasser et de remarquer que, pardon mais, où sont les morts et les blessés ? Ces cagoulés de droite n'ont tué personne d'après l'article. Ils ont défilé.

[Lire moins](#)

---

**brunog74** 27-11-2023 • 20h45

NOUS SOMMES TOUS D'EXTREME DROITE !

---

**Parisien-Levalloisien** 27-11-2023 • 20h38

Ces individus ne semblent pas très fréquentables. Mais quand même... Que dans l'affaire du meurtre de Crépol ce soient des manifestants qui n'ont blessés personne qui se retrouvent en premier condamnés à de la prison ferme avec mandat de dépôt immédiat j'avoue que les bras m'en tombent. La justice semble souffrir d'un zèle hémiplegique.

[Lire moins](#)

---

**Patagne** 27-11-2023 • 20h27

Est étonnante d'une fermeté sans faiblesse pour certains, d'une mansuétude sans limite pour les autres. La seule question qui se pose est de savoir combien de temps encore ce cirque va durer.

[Lire moins](#)

---

**neyam** 27-11-2023 • 20h20

Et la semaine dernière, le sauvageons qui avait incendié une mairie lors des dernières émeutes n'a eu qu'un an de sursis et se teouce déjà en liberté. Quel contraste dans les peines ! Encore un bel exemple de justice partisane.

[Lire moins](#)

---

**prado13008** 27-11-2023 • 20h15

Notre fameuse justice implacable... Avec l'ultra droite. En revanche, l'ultra gauche, habituée de toutes les manifestations, durant lesquelles tout est cassé et les FO agressées, à toute la mansuétude de nos robes noires ! Pitoyable justice.

[Lire moins](#)

---

### L'INFO EN CONTINU

**22H51** - Éric Proutti condamne le rassemblement d'ultradroite à Romans-sur-Isère

**21H55** - JO-2024: quasi doublement du prix des tickets de métro parisiens...



S'abonner

---

**21H33** - Violences liées au trafic de drogue: vers une année 2023 record

Toute l'actualité Société



# Rejoignez les esprits libres

**1€** | le 1<sup>er</sup> mois  
sans engagement

**S'abonner**

## LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

**P.** Loi immigration : le texte de tous les dangers



**P.** Monique Olivier, les secrets de la complice de Michel Fourniret



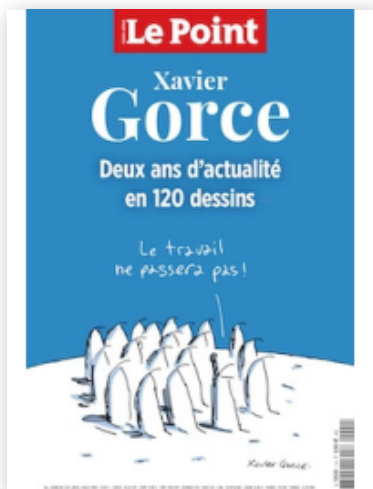
**P.** Charles III : les faux-semblants d'un règne sans nuages



## LES PLUS LUS

- 1** Paris: Hidalgo quitte X (ex-twitter), "vaste égoût mondial"
- 2** Concours Miss France : les candidates se font laminer par le test de culture générale
- 3** Mort de Thomas à Crépol : en finir avec l'infâme accusation de récupération

NOS HORS-SÉRIES



Mardi 21 novembre 2023

Voir les hors-séries



LE CLASSEMENT DES HÔPITAUX



- P. EXCLUSIF.** Les tableaux d'honneur 2021 des hôpitaux et cliniques
- P.** Palmarès des hôpitaux : un professeur de médecine dénonce la censure

Trouver le meilleur hôpital

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

## LES UNIVERS

[Le Point Montres](#)

[Le Point Vin](#)

[Le Point Auto](#)

[Le Point Pop](#)

[Le Point Afrique](#)

[Euréka](#)

## LIRE LE POINT

[Abonnement](#)

[L'édition de la semaine](#)

[La boutique](#)

[L'application mobile](#)

[Les newsletters](#)

## À PROPOS

[Expérience Le Point](#)

[Tutoriel Vidéo](#)

[Publicité](#)

[Le Point Stories](#)

[Nous sommes OJD](#)

[Les forums du Point](#)

## LIENS UTILES

[Nous contacter](#)

[Nos journalistes](#)

[Archives](#)

[Le Point pour les déficients visuels](#)

[FAQ](#)

[Abonnements](#)

[Crédit d'impôt](#)

[Plan du site](#)

## LES SERVICES

[Cours de langues](#)

[Forfait mobile](#)

[Comparateurs PER](#)

[Code promo lastminute.com](#)

[Code promo C&A](#)

[Code promo Emirates](#)

[Code promo Bleu Bonheur](#)

[Code promo SFR](#)

## SUIVEZ-NOUS



[Portail de la transparence](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [CGV](#) - [Conditions générales d'un compte client](#) - [Charte de modération](#) -

[Politique de protection des données à caractère personnel](#) - [Gérer mes cookies](#)